



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

CONSEIL MUNICIPAL DE BÂLINES
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026 – 18H30

Le 18 février 2026 à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de Bâlines sous la présidence du Maire, Monsieur Max AUFFRET.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAINNE Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, DUPONT Laurence, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette, WYART Caroline

Excusé(s) :

Absent(s) : CHENEAU Jérémy, DORÉ Frédéric, GÉRARD Manuel, HAAS Émilie, RAIMBOURG Isabelle, ROUSSEAU Solène

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

La séance s'ouvre à 18h45

1. Approbation du procès-verbal de séance du

Le procès-verbal de la précédente réunion n'ayant pas pu être transmis au conseil municipal dans les délais réglementaires, il sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.

2. Délibération portant sur la validation de la convention de participation financière entre le SIEGE27 et la commune pour travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public.

La réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière qui s'élève à :

- en section d'investissement : 1 000,00 €
- en section de fonctionnement : 00,00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le conseil à l'unanimité des votants autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et à inscrire les sommes au budget de l'exercice au compte de dépenses d'investissement 204182.

3. Délibération portant sur le renouvellement d'équipements de la salle des fêtes

Le conseil municipal échange sur la nécessité de renouveler certains équipements de la salle des fêtes.

Des devis ont notamment été demandés pour le remplacement de la laveuse ainsi que du four.

Il conviendrait également de renouveler complètement le stock de flûtes et verres et d'acquérir des paniers de rangement.

Les choix et devis n'étant pas arrêtés, il est décidé d'ajourner la délibération.

Par ailleurs, un second container de tri sélectif a été demandé par des usagers de la salle ; la demande sera transmise à l'INSE.



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

4. Délibération portant sur la participation de la commune aux voyages scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée pour verser une participation financière aux voyages scolaires des enfants Bâlinois.

Il propose de revoir et d'encadrer les conditions d'octroi et de versement de cette participation.

Le conseil décide que la participation aux voyages scolaires des enfants Bâlinois sera accordée ainsi :

Montant de l'aide	80,00€
Bénéficiaires	Enfants habitant à Bâlines et scolarisés en école primaire, collège ou lycée
Activités concernées	Voyages scolaires
Fréquence de l'aide	1 aide par enfant et par an, versée à l'issue du voyage
Justificatifs à fournir	- Demande écrite du/des parent(s) (ou du tuteur légal) résidant sur la commune - Copie du livret de famille (page parents et enfant concerné) attestant de l'âge de l'enfant et de la filiation - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Attestation de présence au voyage établie par l'établissement scolaire - RIB

5. Vote du budget

5.1. Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vote du CFU doit être ajourné. En effet, la mairie n'a pas pu avoir le retour de la Trésorerie pour validation, suite à une panne informatique générale du Trésor Public.

Consigne a donc été passée de reporter ce vote tout en gardant la possibilité de procéder au vote du budget primitif.

5.2. Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 ci-contre.

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des votants l'affectation du résultat telle que proposée.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 800,09
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	507 879,72
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	652 739,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 999,31
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	652 739,81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	652 739,81
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	



5.3. Fongibilité des crédits 2026

Le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, auquel cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les propositions suivantes :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le Maire s'abstenant, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

5.4. Taux 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 30,28 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,54 %

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les taux qui seront appliqués pour l'année 2026.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2025.

Les taux applicables pour l'année 2026 sont donc les suivants :

- TFPB : 32,40 %
- TFPNB : 30,28 %
- THRS : 10,54 %

5.5. Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les demandes de subventions adressées par des associations à la commune pour l'année 2026.

Le Conseil est invité à faire connaître les candidatures qu'il souhaite retenir avant de fixer les montants qui seront attribués individuellement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal arrête la liste des associations retenues et décide de répartir une enveloppe totale de 1 250,00€ de la façon suivante :

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ
AMIS DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE BÂLINES	500,00 €
AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	50,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'EURE	100,00 €
CLUB DE LA JOIE DE VIVRE	500,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €

À l'unanimité des votants, les subventions aux associations pour l'année 2026 sont arrêtées ainsi.



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

5.6. Budget primitif 2026

Après avoir étudié les propositions, les taux de contributions directes, et après en avoir débattu, **il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026** proposé, se résumant comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	283 664,00	264 664,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 18 999,31
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		283 664,00	283 664,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	948 870,81	304 631,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 500,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 652 739,81
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		957 370,81	957 370,81
TOTAL DU BUDGET (4)		1 241 034,81	1 241 034,81

À l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve le budget 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune remarque n'étant faite, la réunion prend fin à 21h30.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Max AUFFRET,
Maire de Bâlines



Secrétaire de séance